



L'aventure d'être parents

« Ensemble, contribuons
à des liens égalitaires »





En tout temps, cliquez sur la boussole pour revenir à la table des matières et sur les numéros de page pour parcourir le guide.

ÉDITEUR

ADCPE, Coop de solidarité

DIRECTION DU PROJET

Élise Couture, directrice générale ADCPE

IDÉATION, CONCEPTION, RECHERCHE

Élise Couture, directrice générale ADCPE

Geneviève Courchesne, alliée stratégique RH et vie coopérative ADCPE

COMITÉ DE RÉVISION

Lise Mercier, directrice générale CPE Les Frimousses de la Vallée

Diane Forget, codirectrice de la qualité éducative /RH CPE Les Frimousses de la Vallée

Véronique St-Germain, codirectrice de la qualité éducative /RH CPE Les Frimousses de la Vallée

Conseil d'administration du CPE Les Frimousses de la Vallée

PARTENAIRES

CPE Les Frimousses de la Vallée

Comité Mission coparentalité

Avec la participation financière de :

Québec 

Cet outil a été réalisé grâce au programme de soutien financier aux activités favorisant l'exercice de la coparentalité du ministère de la Famille du gouvernement du Québec.

Table des matières

Introduction	3
Qu'est-ce que le soutien à la coparentalité ?	4
Conditions pour favoriser le soutien à la coparentalité en entreprise	5
Bonnes politiques et pratiques organisationnelles à l'égard du soutien à la coparentalité	6
Gains pour l'employeur et l'employé	9
Conclusion	10
Annexe	11
Références	12



Introduction

Le soutien à la coparentalité constitue un soutien à la construction de la société. Le projet « Ensemble, contribuons à des liens égalitaires » a comme but premier de soutenir l'exercice de la coparentalité des parents utilisateurs du CPE Les Frimousses de la Vallée en favorisant des liens sains et égalitaires.

Le projet repose sur la perspective écosystémique, qui considère que les inégalités réfèrent à un contexte avant de référer à un comportement. La plupart des responsabilités parentales sont encore assumées par la mère et/ou la grand-mère, peu importe le milieu. La présence du père et du grand-père est encore restreinte dans le partage des responsabilités et des tâches familiales.

Certains employeurs constituent souvent une contrainte dans la répartition des responsabilités familiales et éducatives. Ils contribuent au maintien des inégalités persistantes à l'égard des soins apportés aux jeunes enfants et de l'éducation, par exemple en ne facilitant pas les conditions d'exercice du rôle parental. La coparentalité est avant tout un travail d'équipe entre les parents et elle est soutenue par les pratiques organisationnelles des employeurs en faveur de la coparentalité. L'exercice de la coparentalité est donc une responsabilité à la fois individuelle et collective.

C'est avec grand plaisir que nous vous offrons ce guide réflexif afin de vous outiller pour contribuer à une société plus juste et égalitaire, qui respecte un meilleur équilibre entre les temps de vie et la parentalité en entreprise.

Les objectifs du guide

- Mobiliser les employeurs des parents utilisateurs du CPE Les Frimousses de la Vallée aux défis de la coparentalité.
- Suggérer des politiques et des pratiques favorisant des conditions d'exercice de la coparentalité en milieu de travail.



Qu'est-ce que le soutien à la coparentalité?

Le soutien à la coparentalité par les employeurs se manifeste de deux manières :

- ✓ Reconnaître de façon égalitaire l'importance des rôles de père et de mère.
- ✓ Valoriser pleinement l'engagement des pères et des mères pour s'occuper du développement de leurs enfants et du bien-être de leur famille.

55%

*55% des parents québécois seraient prêts à changer d'emploi si on leur offrait de meilleures mesures de conciliation travail-famille.**

66%

*Pour 66% des parents d'enfants 0 à 5 ans, la conciliation travail-famille est une source de stress important.**



Conditions pour favoriser le soutien à la coparentalité en entreprise



La structure et les pratiques organisationnelles sont des éléments cruciaux pour favoriser le soutien à la coparentalité. À cela s'ajoute la vision de l'employeur à contribuer positivement au soutien à la coparentalité.

Les pages suivantes présentent des exemples de moyens à mettre en œuvre en entreprise pour mettre en place les conditions favorisant le soutien à la coparentalité.





Conditions pour favoriser le soutien à la coparentalité en entreprise



Vision de l'employeur et modèle de gestion

- ✓ Communiquer clairement aux employés la vision et l'engagement de l'employeur à l'égard du soutien à la coparentalité.
- ✓ Prendre conscience des conséquences négatives pouvant découler des politiques et des pratiques organisationnelles actuelles pouvant restreindre le soutien à la coparentalité.
- ✓ Harmoniser et assurer une cohérence entre les politiques et les pratiques organisationnelles, ainsi qu'avec les processus de RH, en vue de soutenir la coparentalité.

Offre de soutien et stratégies de promotion

- ✓ Dresser le portrait des familles ayant des enfants de 0 à 5 ans de votre entreprise.
- ✓ Réaliser un sondage sur les besoins des pères, mères et grands-parents.
- ✓ Mettre en place un comité sur la coparentalité.
- ✓ Promouvoir activement les politiques et pratiques organisationnelles ainsi que les activités, particulièrement auprès des parents de jeunes enfants.

Politiques favorisant la coparentalité

Mettre en place les politiques suivantes :

- ✓ Politique de coparentalité : Être papa, être maman, être grand-papa, être grand-maman au sein de notre entreprise
- ✓ Politique de conciliation travail-famille-études
- ✓ Politique de télétravail avec une section sur les façons de composer avec la famille



Conditions pour favoriser le soutien à la coparentalité en entreprise



Pratiques organisationnelles favorisant la coparentalité

- ✓ Mettre en place une charte de coparentalité en entreprise.
- ✓ Soutenir les gestionnaires : guide et formation en soutien à la coparentalité pour les gestionnaires.
- ✓ Aménager le temps et le lieu de travail sans impact négatif sur l'évolution professionnelle : horaire et lieu flexibles (télétravail, travail dans un bureau satellite).
- ✓ Organiser le travail : éviter les réunions trop matinales ou trop tardives. Gestion humaine des congés et des vacances en lien avec les besoins familiaux.
- ✓ Faire preuve de souplesse organisationnelle :
 - Différer une promotion.
 - Autoriser l'échange des quarts de travail entre employés.
 - Permettre la participation aux événements marquants de son enfant sans culpabilité.
 - Démontrer de la bienveillance pendant la fréquentation du service de garde éducatif (intégration au service de garde éducatif, maladies et imprévus).
- ✓ Offrir de l'accompagnement au travail :
 - Réaliser un entretien avant et après le congé de maternité et de paternité.
 - Soutenir le supérieur immédiat et les collègues de travail (préjugé favorable à l'exercice de la coparentalité).
 - Favoriser le développement de l'autonomie professionnelle et les résultats.
 - Permettre le droit à la déconnexion.
- ✓ Soutenir les employés et leur famille :
 - Mettre en ligne des fiches pratiques thématiques sur l'intranet de l'entreprise.
 - Offrir des services soutenant les employés et leur famille :
 - Recherche de services de garde éducatifs.
 - Conciergerie d'entreprise
 - Référence dans l'accompagnement des grands moments de vie (arrivée d'un enfant, dépendance d'un proche, etc.)
 - Soins médicaux ou de télémédecine.
 - Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)



Conditions pour favoriser le soutien à la coparentalité en entreprise



Activités et ressources

- ✓ Organiser une conférence sur la coparentalité avec une professionnelle de la petite enfance.
- ✓ Mettre en place un cercle de coparentalité.
- ✓ Souligner le nouveau rôle social de l'employé lorsqu'il devient parent ou grand-parent.
- ✓ Souligner la Semaine de la famille en mai.
- ✓ Organiser la Semaine de la coparentalité en entreprise.
- ✓ Organiser la Journée des enfants de l'entreprise.
- ✓ Organiser des activités de type familial (pique-nique annuel).
- ✓ S'associer avec des organismes qui se consacrent à l'éducation en petite enfance (CPE Les Frimousses de la Vallée, ADCPE).
- ✓ Prévoir un budget réservé à la coparentalité.



Gains pour l'employeur et l'employé

Se pourrait-il que des parents bienveillants, ayant un sentiment d'efficacité parentale et une satisfaction parentale, soient des employés heureux, voire plus productifs?



Les gains pour vous et vos employés

- ✓ L'équilibre offert par l'employeur et les pratiques de coparentalité qu'il met en place améliorent la santé psychologique et physique des parents. Il y a un soulagement des tensions travail-famille grâce à la résolution des conflits de temps, de rôle et de responsabilités, ce qui entraîne des bienfaits pour la qualité de vie au travail.
- ✓ La productivité devrait être stimulée, car l'employé reconnaît la bienveillance de son employeur à l'égard du rôle parental qu'il doit assumer.
- ✓ La marque de l'employeur est renforcée, car l'entreprise devient attrayante pour les nouveaux parents, ce qui facilite probablement le recrutement de talents et la rétention du personnel ayant de jeunes enfants.
- ✓ L'entreprise fait figure de modèle en termes de responsabilité sociale et sociétale en contribuant au bien-être des tout-petits de ses employés et en facilitant l'émergence d'un nouveau modèle de parentalité dans la société.
- ✓ D'autres gains que vous pourriez découvrir dans cette nouvelle aventure.



Conclusion

La coparentalité est avant tout un travail d'équipe entre les parents

À cela s'ajoute un autre acteur, l'employeur, qui peut collaborer à la réussite du partage égalitaire de la cellule familiale et à l'évolution de la société. Ensemble, contribuons à des liens égalitaires.





Annexe

Aide à la réflexion pour définir la vision de l'employeur en matière de soutien à la coparentalité

Les questions ci-dessous vous aideront à mettre des mots sur votre perception, en tant qu'employeur, de l'importance du partage du rôle parental et du rôle du père dans les soins et l'éducation des jeunes enfants.



Dans notre entreprise...

1. Quelle est la perception de l'importance du partage du rôle parental ?
2. Quelle est la perception de l'importance du rôle du père dans les soins et l'éducation des jeunes enfants ?
3. Quel est le niveau de conscience de la responsabilité partagée des soins apportés aux jeunes enfants et de leur éducation ?
4. Voulons-nous contribuer à de nouveaux modèles de père et de mère et, par le fait même, à l'évolution de la société ? Comment ?



Références

* Ouvrage collectif. Les mesures de conciliation travail-famille : un incontournable pour des entreprises attractives et visionnaires.

<https://tout-petits.org/img/dossiers/cft/Conciliation-Travail-Famille-Incontournable.pdf>

Ensemble pour l'égalité / stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

<http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf>

Institut national de santé publique du Québec, conciliation travail-famille et santé : Le Québec peut-il s'inspirer des politiques gouvernementales mises en place dans d'autres pays? Synthèse, Gouvernement du Québec, 2013

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1733_conciltravfamsante_qcpeutinspirlpougouvutrespays_synth.pdf

Institut de la statistique du Québec, Les défis de la conciliation travail-famille chez les parents salariés/Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015, Gouvernement du Québec, novembre 2016

<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/les-defis-de-la-conciliation-travail-famille-chez-les-parents-salaries.pdf>

Observatoire de la qualité de vie au travail, parentalité en entreprise et équilibre des temps de vie.

<https://www.observatoire-qvt.com/>

Regroupement pour la valorisation de la paternité, La paternité au Québec : un état des lieux, 7 février 2019

https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2019/09/rapport_complet_sondage_2019_rvp_web.pdf

Réseau pour un Québec Famille

<https://www.quebecfamille.org/fr/>
https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYStpVCZIXk8RXwzml7VVuY/asset/files/Rapport_RPQF_PPT_2020-06-18_vf.pdf

Semaine Québécoise de la Paternité 2020 : sondage exclusif sur la coparentalité

<https://www.semainedelapaternite.org/fr/nouvelles/20200615-sondage-communique/>